



ENSEMBLE CONTRE  
**l'intimidation**  
UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Plan d'action concerté pour prévenir  
et contrer l'intimidation

2015-2018

Version abrégée

## RÉDACTION

Direction générale des politiques, ministère de la Famille

## CONCEPTION ET RÉALISATION INFOGRAPHIQUE

Direction des communications, ministère de la Famille

Ce document est disponible dans le site Web du ministère de la Famille  
à l'adresse suivante : [www.intimidation.gouv.qc.ca](http://www.intimidation.gouv.qc.ca)

ISBN : 978-2-550-74011-7 (PDF)

ISBN : 978-2-550-74010-0 (Imprimé)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

© Gouvernement du Québec 2015

## ORIENTATION 1 : DES MILIEUX DE VIE BIENVEILLANTS ET RESPECTUEUX DE CHAQUE PERSONNE, DES RAPPORTS ÉGALITAIRES ET DES COMPORTEMENTS EMPREINTS DE CIVISME

**Objectif : Sensibiliser l'ensemble de la population et les collectivités à l'importance d'adopter des attitudes et des rapports civiques, inclusifs, égalitaires et ouverts à la différence**

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
1.1 Mener une campagne sociétale de promotion sur le civisme et l'inclusion (le mieux-vivre ensemble), y compris dans le cyberspace.	- Grand public - Adultes - Jeunes
1.2 Convier les fournisseurs de services Internet et autres acteurs concernés à s'engager activement à promouvoir l'utilisation appropriée des médias numériques en mettant en évidence le civisme et la protection de la vie privée.	- Grand public - Adultes - Jeunes
1.3 Développer une section spécifique sur la vie affective et amoureuse des jeunes dans le portail Web sur les rapports égalitaires et les stéréotypes sexuels et sexistes.	- Personnel des services de garde éducatifs à l'enfance - Milieux scolaires - Parents
1.4 Promouvoir l'outil de sensibilisation au potentiel des jeunes handicapés « Ensemble, on s'élève! », une trousse d'activités qui amènent les participants à constater que les jeunes handicapés peuvent, comme tout autre individu, apprendre et se réaliser en fonction de leurs aptitudes, de leurs besoins et de leurs aspirations. Les activités invitent aussi les jeunes à réfléchir aux moyens favorisant la participation des jeunes handicapés dans leur milieu et celle des personnes handicapées dans la société en général.	- Milieux scolaires et de loisirs
1.5 Accompagner les milieux scolaires pour une meilleure prise en compte de la diversité de genre et de la diversité des familles.	- Milieux scolaires

**Objectif : Soutenir, le plus tôt possible, le développement de comportements prosociaux, de l'affirmation de soi et de l'empathie**

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
1.6 Enrichir le Programme éducatif du Québec, « Accueillir la petite enfance », lequel vise notamment à favoriser le développement global de l'enfant, et élaborer un cadre de référence sur le développement social et affectif des jeunes enfants.	- Services de garde 0-5 ans

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
1.7 Mettre l'accent sur le développement des habiletés sociales des tout-petits dans la poursuite de la campagne sociétale « Naître et grandir », ainsi que dans les contenus du magazine et du site Web du même nom.	- Grand public - Parents et grands-parents - Intervenantes et intervenants en petite enfance
1.8 Relever les éléments actuels du Programme de formation de l'école québécoise qui permettraient, dès la quatrième année du primaire, de soutenir un continuum d'apprentissages sur l'utilisation responsable et éthique des médias sociaux et des TIC.	- Personnel scolaire

### Objectif : Valoriser l'esprit sportif

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
1.9 Accentuer la promotion de l'esprit sportif et des valeurs positives du sport :	
1.9.1 Désigner une ou des personnes à titre d'ambassadeur ou d'ambassadrice de l'esprit sportif qui agiront auprès des instances et des intervenantes et intervenants des milieux scolaires et sportif pour les sensibiliser à leur pouvoir d'agir pour une pratique saine et plaisante des loisirs et des sports auprès des jeunes et de leurs parents.	- Jeunes des milieux scolaires et sportif - Parents
1.9.2 A. Actualiser la promotion de l'esprit sportif et des valeurs positives du sport effectuée à l'occasion des Jeux du Québec en y intégrant la prévention de l'intimidation. B. Intégrer des activités de sensibilisation à l'esprit sportif aux cours d'éducation physique. C. Réviser et harmoniser davantage les outils de promotion de l'esprit sportif des fédérations sportives reconnues.	- Jeunes du milieu sportif - Élèves du primaire et du secondaire
1.9.3 Améliorer les connaissances des règles du jeu chez les parents et dans l'assistance, et promouvoir et reconnaître le travail des arbitres, par la mise en œuvre du projet « Excellence en arbitrage » (EXAR).	- Milieu sportif - Parents de jeunes adeptes de sport - Personnes assistant à un événement sportif
1.9.4 Prendre position publiquement pour rappeler l'importance de l'esprit sportif, des comportements prosociaux et du plaisir dans la pratique du sport lorsque des gestes inadéquats survenus dans un contexte sportif professionnel ou dans une ligue d'élite sont médiatisés.	- Milieu sportif - Grand public

## ORIENTATION 2 : UNE POPULATION SENSIBILISÉE ET ENGAGÉE

**Objectif : Informer et sensibiliser la population sur le phénomène de l'intimidation et améliorer le pouvoir d'agir de chaque personne**

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
2.1 Déployer une stratégie visant à sensibiliser et à informer la population spécifiquement sur l'intimidation et comprenant notamment :	
2.1.1 Un volet médiatique ayant des objectifs de sensibilisation plus ciblés.	- Grand public - Jeunes - Adultes
2.1.2 Une présence dans les médias sociaux pour sensibiliser en continu, sur différentes plateformes, à l'importance de prévenir l'intimidation et d'intervenir rapidement.	- Jeunes - Adultes
2.1.3 Le développement d'une section Web Intimidation.gouv.qc.ca, qui vise à informer les citoyennes et les citoyens sur l'intimidation, les moyens de la prévenir et d'agir, sur les ressources disponibles, etc.	- Grand public - Organismes
2.1.4 L'enrichissement du site Web du Secrétariat aux affaires autochtones et la bonification des outils de communication existants afin d'informer les Premières Nations et les Inuits sur les initiatives gouvernementales et autochtones visant à prévenir et à contrer l'intimidation.	- Premières Nations et Inuits
2.1.5 La bonification du portail Santé et mieux-être du Gouvernement du Québec en vue d'informer et de soutenir la population, les clientèles en situation de vulnérabilité et leurs proches ainsi que les parents et les proches des enfants de 0 à 18 ans à l'égard du phénomène de l'intimidation.	- Grand public - Clientèles en situation de vulnérabilité et leurs proches - Parents et proches des 0 à 18 ans
2.1.6 Informer les personnes âgées sur la cybersécurité et sur les cybercomportements responsables par l'entremise d'un microsite nommé « cybervigilance.quebec » qui propose deux jeux-questionnaires de sensibilisation et des ressources de référence.	- Personnes âgées

## Objectif : Soutenir les acteurs qui interviennent dans l'espace public de l'information

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
2.2 Concevoir, à l'intention des acteurs qui interviennent dans l'espace public de l'information, notamment les médias, une trousse d'information en ligne sur le phénomène de l'intimidation, y compris dans le cyberspace, prenant en compte les réalités différenciées selon les sexes.	- Médias et autres acteurs qui interviennent dans l'espace public de l'information
2.3 Inviter les médias à adopter des lignes directrices sur la façon de traiter et de diffuser l'information relative aux cas d'intimidation, y compris l'intimidation en ligne.	- Médias

## Objectif : Encourager l'action des municipalités et des conseils de bande

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
2.4 Encourager les municipalités et les conseils de bande à mettre de l'avant la prévention de l'intimidation et la lutte contre celle-ci par différents leviers :	
2.4.1 Mettre en place des initiatives qui contribuent à prévenir et à contrer l'intimidation envers les personnes âgées sur leur territoire dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés ».	- Acteurs municipaux - Conseils de bande
2.4.2 Inviter les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les conseils de bande à prévoir, dans l'élaboration d'une politique familiale ou lors de sa mise à jour, un axe stratégique relatif à la création de milieux de vie bienveillants et à la prévention de l'intimidation sur leur territoire.	- Acteurs municipaux - Conseils de bande
2.4.3 Favoriser, à l'occasion du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, la mise en place de milieux de vie sécuritaires.	- MRC - Communautés métropolitaines
2.4.4 Sensibiliser les municipalités qui sont assujetties à l'obligation légale* de produire annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées à l'importance d'y prévoir des mesures visant à prévenir et à contrer l'intimidation.	- Municipalités

\* Article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

## Objectif : Reconnaître des actions exemplaires

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
2.5 Reconnaître la contribution exemplaire d'individus et d'organisations pour prévenir et contrer l'intimidation en remettant annuellement le prix Ensemble contre l'intimidation.	- Individus - Organisations

## ORIENTATION 3 : DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS FORMÉS ET OUTILLÉS

### Objectif : Soutenir le développement des compétences des intervenantes et des intervenants dès la formation initiale

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
3.1 Sensibiliser les directions des études des collèges à l'importance de couvrir la prévention et l'intervention en contexte d'intimidation, y compris d'intimidation en ligne, par exemple sur l'usage des TIC et sur l'intervention en ligne, dans certains cours de programmes ciblés en formation technique, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques policières, de concert avec la formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec;</li> <li>- Techniques d'intervention en délinquance;</li> <li>- Techniques d'éducation à l'enfance;</li> <li>- Techniques d'éducation spécialisée;</li> <li>- Techniques de travail social;</li> <li>- Techniques d'intervention en loisir.</li> </ul>	- Direction des études des programmes concernés
3.2 Encourager les établissements d'enseignement universitaire et les ordres professionnels des domaines de la santé mentale et des relations humaines à prendre en considération, dans leurs programmes de formation respectifs, les problématiques liées à l'usage des TIC et à l'intervention dans un contexte d'intimidation en ligne.	- Établissements d'enseignement universitaire - Ordres professionnels

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
3.3 Soutenir le développement de compétences du futur personnel scolaire en matière de prévention et de réduction de la violence et de l'intimidation en collaborant avec les responsables des programmes de formation à l'enseignement et à la gestion des établissements scolaires.	- Personnel enseignant - Directions d'établissement

### Objectif : Favoriser la formation continue des intervenantes et des intervenants de tous les milieux

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
3.4 Offrir une formation souple et personnalisée destinée aux intervenantes et aux intervenants non spécialisés en matière d'intimidation par le développement de modules de formation en ligne (« e-learning ») sur l'intimidation, tenant compte des réalités différenciées selon les sexes et pouvant être accessibles en format imprimable.	- Intervenantes et intervenants - Bénévoles - Personnel d'encadrement
3.5 Soutenir le développement de compétences et le déploiement d'expertise du personnel scolaire en matière de relations saines et positives en offrant des formations régionales.	- Membres du comité Intimidation-violence à l'école - Écoles des Premières Nations - Écoles des commissions scolaires Crie et Kativik - Personnel infirmier communautaire
3.6 Favoriser le développement des connaissances et de la pratique en matière de médiation sociale et citoyenne des travailleuses et travailleurs de proximité en leur donnant accès à une formation spécifique en la matière.	- Travailleuses et travailleurs de proximité
3.7 Réaliser un séminaire sur l'intimidation destiné aux divers corps de police du Québec.	- Corps de police du Québec - Corps de police autochtones
3.8 Rendre disponible, dans le réseau de la santé et des services sociaux, la formation (activité d'appropriation) sur le « Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées », lequel inclut les aspects liés au phénomène de l'intimidation.	- Intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux - Organismes communautaires



## Objectif : Offrir aux intervenantes et intervenants des possibilités d'accompagnement par des personnes-ressources

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
<p>3.9 Soutenir et accompagner les commissions scolaires et les écoles, avec la contribution des agentes et agents de soutien régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le développement de comportements prosociaux chez les élèves, l'éducation aux rapports égaux, l'éducation au civisme et aux enjeux liés aux usages des TIC dans le respect d'autrui et des règles de droit, notamment en ce qui a trait à la liberté d'expression, aux comportements illicites et à la protection de la vie privée, et ce, dès le début du primaire;</li> <li>- dans la réalisation et l'actualisation des plans de lutte contre la violence, l'intimidation et la cyberintimidation;</li> <li>- par la diffusion des meilleures pratiques;</li> <li>- en favorisant la participation de la communauté, dont celle des parents, à toutes les étapes de la démarche de l'école;</li> <li>- en valorisant l'inclusion et l'ouverture à la diversité (sexuelle, culturelle, etc.).</li> </ul>	- Milieux scolaires

## Objectif : Mieux outiller les intervenantes et les intervenants de différents milieux afin de soutenir leurs actions

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
<p>3.10 Soutenir les commissions scolaires dans la sensibilisation du protecteur ou de la protectrice de l'élève à la problématique de l'intimidation ainsi qu'aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence.</p>	- Protecteurs et protectrices de l'élève
<p>3.11 S'assurer que les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés disposent de lignes directrices permettant de clarifier l'usage éthique des TIC, de même que la responsabilité professionnelle devant des situations de cyberintimidation, et ce, dans le respect des règles de droit.</p>	- Commissions scolaires - Établissements d'enseignement privés
<p>3.12 Inviter les collègues à prévenir et contrer l'intimidation dans leur établissement.</p>	- Intervenantes et intervenants du réseau collégial

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
3.13 Inviter le réseau universitaire à élaborer des outils de prévention, de dépistage et d'intervention en matière d'intimidation adaptés à la réalité des jeunes de 17 à 24 ans, et plus largement, de tous les étudiants et de toutes les étudiantes du milieu universitaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations étudiantes</li> <li>- Services aux étudiants</li> <li>- Facultés des établissements d'enseignement universitaire</li> </ul>
3.14 Réviser les outils existants (outils d'information aux parents et guides destinés au personnel entraîneur ainsi qu'aux administratrices et administrateurs) dans le milieu sportif pour prévenir et pour sanctionner les gestes contraires à l'éthique (violence, abus, harcèlement, homophobie, racisme, sexisme, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieu sportif</li> <li>- Parents de jeunes adeptes de sport</li> </ul>
3.15 Dans le milieu sportif, bonifier le projet « Engagement et attitude responsable » (EAR) par l'ajout de nouvelles mesures : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertoire d'initiatives visant à influencer positivement le comportement des parents (site Web du MEESR);</li> <li>- Manuel de gestion de cas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieu sportif</li> <li>- Parents de jeunes adeptes de sport</li> </ul>
3.16 Élaborer et diffuser des outils de sensibilisation et d'information, et de la formation, sur l'intimidation envers les personnes âgées en tenant compte des connaissances acquises au sujet de la maltraitance envers ces mêmes personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenantes et intervenants ou futures intervenantes et futurs intervenants auprès des personnes âgées</li> <li>- Organismes communautaires</li> </ul>
3.17 Évaluer la pertinence d'élaborer une pratique policière en matière d'intimidation en consultant les membres du Comité des pratiques policières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corps de police du Québec</li> </ul>

### Objectif : Favoriser le partage d'expertise et la concertation

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
3.18 Favoriser le partage d'expertise et d'informations, le réseautage et les échanges sur les pratiques, la cohérence et la complémentarité des actions en matière de prévention et de lutte contre l'intimidation en utilisant les mécanismes de concertation existants (tables de concertation, comités, coordonnateurs spécialisés en matière de maltraitance envers les personnes âgées, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisations</li> <li>- Intervenantes et intervenants (milieu communautaire, policier, sportif ainsi que ceux de la santé et des services sociaux, etc.)</li> </ul>

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
3.19 Partager les connaissances et les expériences du MEESR avec les commissions scolaires Crie et Kativik et les organisations autochtones qui offrent des services en éducation.	- Écoles des commissions scolaires Crie et Kativik - Organisations autochtones qui offrent des services en éducation
3.20 Accompagner les commissions scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des ententes de collaboration entre les milieux policier et scolaire.	- Milieux scolaires - Policières et policiers
3.21 Mettre en place des mécanismes de communication pour favoriser la collaboration entre les commissions scolaires et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), ainsi qu'entre les établissements d'enseignement privés et le DPCP.	- Milieux scolaires - Bureau des affaires de la jeunesse

## ORIENTATION 4 : DES PERSONNES VICTIMES, DES TÉMOINS ET DES AUTEURS MIEUX SOUTENUS ET MIEUX OUTILLÉS

**Objectif : Faciliter la mise en place de mesures préventives et de procédures de dénonciation, et faire connaître les ressources d'aide et les recours existants**

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
4.1 Élaborer un guide visant à soutenir les différents milieux et les organisations dans la mise en place de pratiques préventives ainsi que le développement de procédures de dénonciation sécuritaires et confidentielles, et de mécanismes de référencement.	- Organisations des différents milieux
4.2 Bonifier les mécanismes existants dans le réseau de la santé et des services sociaux et en assurer un meilleur usage afin de mieux prévenir les cas d'intimidation ou de maltraitance et de mieux intervenir (exemples de mécanismes : les visites d'évaluation de la qualité en milieux de vie, le code d'éthique, le comité des usagers et le comité de résidents, le régime d'examen des plaintes).	- Usagères et usagers des établissements de santé et de services sociaux
4.3 Améliorer la diffusion de l'information sur les droits des usagères et usagers et des personnes résidentes qui reçoivent des soins et des services d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (accueil des personnes résidentes, dépliants, etc.), ainsi que sur les mécanismes et recours existants (comité de résidents, Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, etc.).	- Usagères et usagers, professionnelles et professionnels (médecins, infirmiers, etc.) et autres intervenantes et intervenants du RSSS

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
4.4 Faire connaître davantage les recours existants pour les personnes victimes de toutes formes d'actes inappropriés en milieu sportif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieu sportif</li> <li>- Athlètes</li> <li>- Personnel entraîneur</li> <li>- Parents</li> </ul>
4.5 Diversifier les moyens visant à informer les personnes handicapées et leur famille sur les services d'aide, leurs droits et leurs recours en situation d'intimidation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes handicapées et leur famille</li> </ul>
4.6 Faire connaître les programmes de prévention sur l'intimidation mis en œuvre par les corps de police en assurant la mise à jour récurrente du répertoire disponible sur le site Web du ministère de la Sécurité publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corps de police du Québec</li> <li>- Corps de police autochtones</li> <li>- Intervenantes et intervenants</li> <li>- Grand public</li> </ul>

**Objectif : Encourager les différents milieux à mettre en œuvre des initiatives variées visant à prévenir l'intimidation ou à en réduire les conséquences**

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
4.7 Soutenir des projets visant à prévenir ou à contrer l'intimidation par la mise en place d'un programme de soutien financier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organismes à but non lucratif</li> </ul>
4.8 Soutenir des initiatives visant l'adaptation aux réalités des Premières Nations et des Inuits, selon les besoins, d'outils de prévention, d'intervention ou de soutien en matière d'intimidation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Premières Nations et Inuits</li> </ul>
4.9 Poursuivre le soutien offert aux écoles en milieux autochtones afin de mettre en œuvre des projets pour favoriser un climat scolaire positif et bienveillant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écoles des Premières Nations</li> <li>- Écoles des commissions scolaires Crie et Kativik</li> </ul>
4.10 Soutenir des projets et des initiatives contribuant à prévenir et à contrer l'intimidation, la cyberintimidation et l'âgisme, dans le cadre du programme « Québec ami des aînés ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organismes admissibles au programme « Québec ami des aînés »</li> </ul>
4.11 Faire de la lutte contre l'intimidation homophobe et transphobe une des priorités de financement des appels de projets du programme « Lutte contre l'homophobie ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organismes communautaires</li> </ul>
4.12 Soutenir les travailleuses et les travailleurs de milieu auprès des personnes âgées en situation de vulnérabilité, lesquelles peuvent notamment vivre des situations d'intimidation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupes communautaires</li> <li>- Personnes âgées en situation de vulnérabilité</li> </ul>

### Objectif : Déterminer divers moyens permettant de mettre fin aux situations d'intimidation en ligne

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
4.13 Établir, avec les fournisseurs de services Internet, des modalités de collaboration afin qu'ils soient associés à la recherche de solutions en matière d'intimidation en ligne.	- Fournisseurs de services Internet

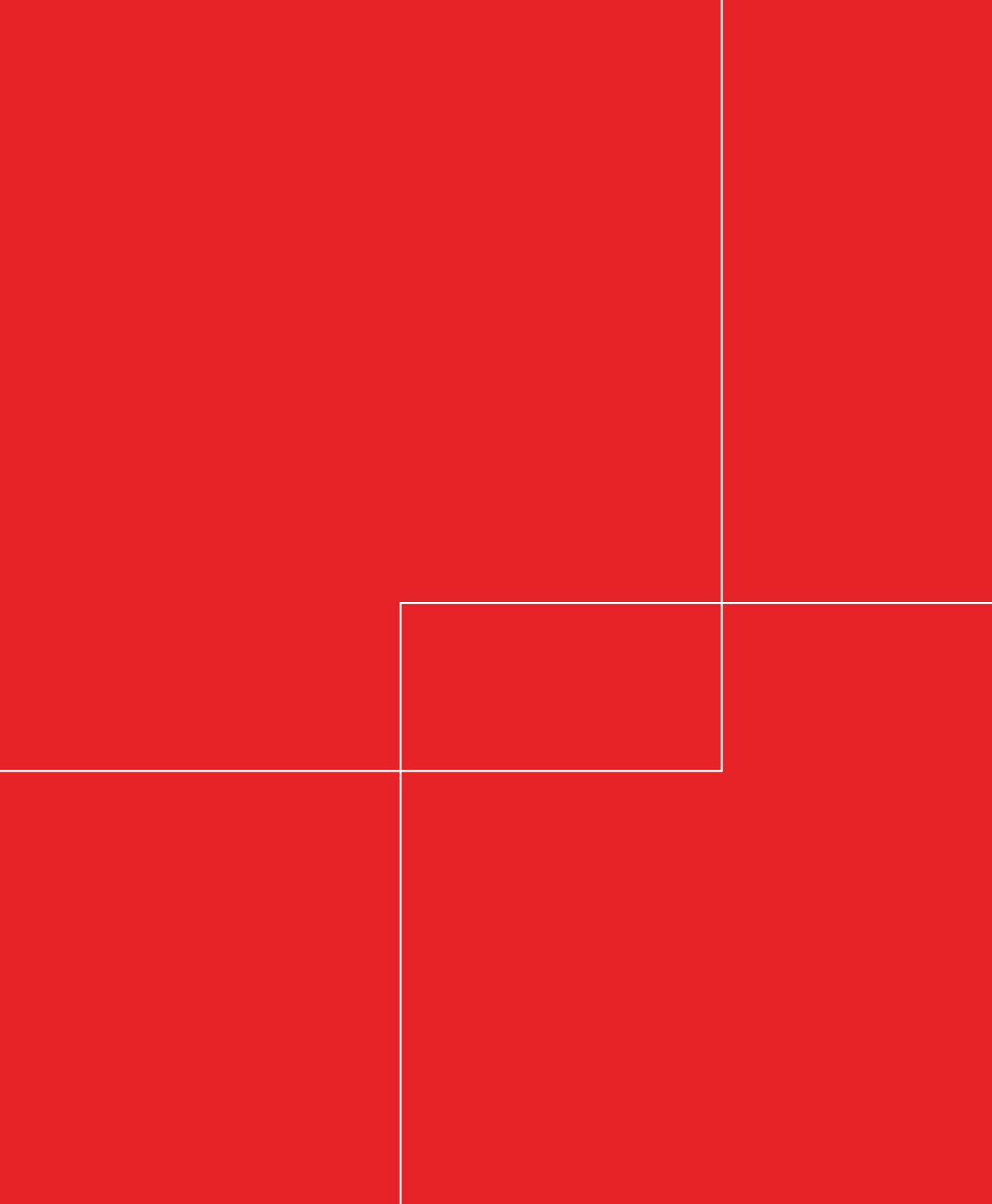
## ORIENTATION 5 : DES INTERVENTIONS APPUYÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES

### Objectif : Mieux connaître le phénomène de l'intimidation chez les différents groupes de la population et dans les différents milieux, y compris dans le cyberspace

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
5.1 Soutenir la recherche visant notamment à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- documenter les aspects méconnus de l'intimidation, y compris dans le cyberspace;</li> <li>- documenter l'intimidation selon les sexes et selon les milieux, en tenant compte des groupes de la population présentant des réalités particulières;</li> <li>- analyser des interventions visant à prévenir l'intimidation ou à en réduire les conséquences;</li> <li>- favoriser la recherche collaborative entre les milieux de pratique et de recherche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chercheuses et chercheurs</li> <li>- Groupes de recherche</li> </ul>
5.2 Documenter le phénomène de l'intimidation, y compris de l'intimidation en ligne, spécifiquement chez les personnes âgées, en tenant compte des connaissances acquises au sujet de la maltraitance envers celles-ci et des données disponibles selon le sexe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministères</li> <li>- Grand public</li> <li>- Personnes âgées</li> </ul>

**Objectif : Documenter les pratiques probantes visant à prévenir l'intimidation ou à en réduire ses conséquences**

MESURES	CETTE MESURE EST DESTINÉE AUX
5.3 Répertorier et promouvoir les pratiques les plus prometteuses visant à prévenir et à contrer l'intimidation envers les personnes âgées dans les endroits publics.	- Acteurs municipaux - Grand public
5.4 Mieux connaître et faire connaître les actions policières en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>5.4.1 Réaliser un inventaire des pratiques policières prometteuses en matière d'intimidation et diffuser l'information afin de mieux soutenir les policières et les policiers dans leur travail et assurer le transfert des acquis.</li> <li>5.4.2 Réaliser un inventaire des ententes conclues entre les corps de police et le milieu scolaire (soit les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés) ainsi que des mesures préventives qui y sont inscrites.</li> <li>5.4.3 Soutenir le développement d'un outil permettant de compiler le nombre et la nature des interventions policières associées à l'intimidation en milieu scolaire.</li> </ul>	- Corps de police du Québec - Corps de police autochtones - Intervenantes et intervenants
5.5 Produire des statistiques sur les interventions réalisées dans les cas d'intimidation par les travailleuses et les travailleurs de proximité.	- Intervenantes et intervenants



# intimid

